
**Enregistrement d'armoiries de personne physique ou
d'association familiale**

A.Gt 29-01-2018

M.B. 15-05-2018

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 29 janvier 2018 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivante :

124. M. VAN INGELGEM Philippe, né à Paray-le-Monial (France) le 3 août 1940 :

écartelé d'azur et de gueules, au roc d'échiquier d'argent colleté d'or brochant. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins à dextre d'azur et d'argent et à senestre de gueules et d'argent.

Cimier : une tête de léopard d'or lampassée d'azur et ailée d'argent.
Devise : AGE QUOD AGIS en lettres d'azur sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple Arnoldus VAN INGELGEM (1862-1919) et Helena KONTZ (1861-1941) qui le souhaitent